

Compte-rendu du Conseil Municipal du 03/12/2020

Présents : BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MARANO Marie-Christine, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : GIRARD Georges-François, donne pouvoir à Luc MICHAUD.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Délibérations ONF

En ce mois de novembre M. Denis DUBOIS a repris le poste d'agent ONF laissé vacant par le départ de M. Yoann COUSTOULIN. Le suivi des différentes facettes de la gestion de la forêt lavinoise peut donc reprendre son cours.

Il est prévu de faire abattre et de mettre en vente le produit des coupes sanitaires de frêne sur les parcelles n°3, 4, et 5. Les houppiers résultant de ces coupes sont destinés à l'affouage. La délibération de destination des coupes 2021 est adoptée à l'unanimité des 11 votants (10 présents + 1 pouvoir). L'affouage s'effectuera en coupe sanitaire sur les parcelles n° 1, 2, 3, 4, 5, et 26, et inclura également le nettoyage sanitaire des bordures du chemin des Champois et de la route de Rosnay. Le tarif de 4,- € par stère est maintenu. La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité des 11 votants (10 présents + 1 pouvoir).

Pour assurer l'entretien et préparer l'avenir de la forêt communale une série de travaux sylvicoles doivent être effectués, auxquels l'ONF fait correspondre une proposition de prestation. D'autres prestataires forestiers vont être consultés, notamment pour les travaux faiblement mécanisés, avant de décider à qui confier leur réalisation.

2 - Bâtiment Mairie

Le solde des subventions accordées au projet a été versé la semaine dernière : DETR (Etat) +/- 127.514 € et DST 39 (Département) 6.000 €, soit un total de +/- 133.514 € qui viendront en remboursement du prêt in-fine de 235.000 €.

Toutefois, il paraît judicieux de stabiliser un fonds de roulement à hauteur de 150.000 €, et de ne rembourser par anticipation qu'une partie de cet emprunt. Attendre le versement en 2021 du montant de la FCTVA (une partie de la TVA payée sur les travaux de construction) pour solder le prêt in-fine permettra de garder une marge de manœuvre financière et de pouvoir faire face à d'éventuels imprévus, et le prêt sera soldé fin d'année 2021.

Pour rappel, l'autre prêt de 70.000 € consenti sur 12 ans pour boucler le financement du projet est, quand à lui, couvert de façon autonome par le loyer des appartements communaux.

Le mobilier de la salle communale a été livré et installé mercredi 25/11 : 42 places assises à table, modulables en fonction de l'activité (3 tables 6 personnes, 6 tables 4 personnes). Les conditions de location de la salle seront revues, et le montant de la caution fortement augmenté.

Les aménagements intérieurs (panneaux, banque d'accueil, équipement électroménager de l'office livré) sont finalisés. Seul reste à faire l'aménagement de l'office, en attente de la livraison du plan de travail par le menuisier.

L'aménagement des abords végétalisés du parking est en attente de l'intervention du paysagiste mandaté par l'entreprise Famy.

Par obligation légale, des places doivent être réservées à l'usage exclusif de la collectivité. Il semble de simple bon sens qu'elles restent effectivement disponibles à ce seul usage en journée.

Les panneaux liés à l'aménagement des places du parking et le remplacement (pour conformité obsolète) des panneaux d'entrée de village font l'objet d'un devis des Signaux Girod pour un montant de 1.143,- €, accepté à l'unanimité des 11 votants.

3 - Ménage bâtiment Mairie

La mutualisation du personnel de la ComCom qui pourrait être mis à disposition, moyennant finances, pour 2 h de ménage par semaine est toujours en cours d'étude. Dans l'attente, la commune envisage, à l'instar de plusieurs de nos voisins, de mettre en place un contrat d'embauche à temps très partiel de 2 heures hebdomadaires. Les calculs et démarches administratives sont en cours.

4 - Modification budgétaire

Le chapitre 12 (personnel, salaires et charges) du budget primitif a été calculé sur la base de 2019. L'employé communal, maintenant salarié en CDD, était alors en contrat aidé. Le solde disponible à cette ligne budgétaire va s'avérer insuffisant.

Parallèlement, le chapitre 65 (élus, indemnités) est excédentaire. Les comptes peuvent être équilibrés en transférant 2.500 € du chapitre 65 au chapitre 12, c'est chose faite par délibération à l'unanimité des 11 votants.

5 - Questions diverses

TRAVAUX - VOIRIE

ComCom, la commission "Voirie" de la ComCom, après visite sur site, a virtuellement priorisé comme suit les travaux sollicités par la commune :

1- Rosnay lieu-dit "les Rémondis" par rénovation ponctuelle aux endroits les plus dégradés,

2- chemin des Sorbiers par réfection des bords de chaussée pour faciliter le passage des bus scolaires et camions laitiers,

3- rue du Pré Bayard pour revoir les écoulements d'eaux pluviales.

La commission doit encore se réunir et décider l'engagement des travaux au niveau intercommunalité, Lavigny n'est pas seule à demander...

Passage piéton, prévu en bas de la rue des Lauzes pour traverser la chaussée au bout du cheminement piéton et rejoindre arrêt de bus et aire de jeux, il n'a pas été matérialisé. Le dossier de sa mise en place est ré-activé.

URBANISME

PLUI, la ComCom envisage de mettre en place un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La prise de décision relative à ce nouveau transfert de compétence est repoussée à juillet 2021.

Urbanisation Nord village, une réunion avec le CAUE est programmée le vendredi 11/12 à 17 h en mairie.

MAIRIE

Régime indemnitaire des employés communaux, un contrat CDD peut bénéficier d'indemnités RIFSEEP au même titre qu'un CDI en s'appuyant, d'une part sur les fonctions ou responsabilités exercées, et d'autre part sur la manière de servir.

Formation des élus AMJ, certaines formations, essentiellement celles destinées à améliorer la qualité des relations entre les personnes, sont très convoitées et ont été rapidement complètes. Marie Marano participera prochainement à 2 journées de formation "Enjeux de l'intercommunalité".

SIVOS, en réunion avec les représentants des communes est émise une demande de versement par avance de la participation financière. Estimant que la réponse n'est pas de son ressort mais de celui du Conseil Municipal, le représentant lavinois (Jean-Michel Manzoni) s'est abstenu. M. le Maire prendra contact avec le SIVOS pour envisager la façon de remédier à la situation.

Recensement, prévu initialement dès début 2021, conditions sanitaires obligent, il est purement et simplement reporté à 2022 par l'Etat.

VILLAGE - VIE LOCALE

Communication, suite à une remarque quant à la diffusion des informations municipales, va être mise en place une distribution en boîte à lettres des compte-rendus de Conseil Municipal à destination des personnes qui ne peuvent ni les consulter par internet (liste de diffusion par mail), ni se déplacer pour consultation aux panneaux d'affichage. Les destinataires potentiels (avertis par des proches) peuvent se signaler d'eux-mêmes, les aidants peuvent signaler leur besoin, et la CCAS s'efforcera également de les répertorier.

Colis des Aînés, encore quelques jours pour les 59 récipiendaires de faire valoir leur choix pour les colis cette année (colis puisque pas de repas pour cause de situation sanitaire). Parmi les 43 réponses reçues à ce jour, 24 personnes préfèrent que le montant soit donné à une association caritative.

Illuminations, la pose se fera vendredi 04/12 au matin, la dépose est prévue le 11/01/21. Quelques éléments, en panne, ne seront pas installés cette année. Le sapin est en place vers le pressoir, des remerciements sont adressés au GAEC Répécaud pour avoir aidé à son installation, toujours un peu compliquée. D'autres solutions sont envisagées pour les années à venir, dont une décoration d'ampleur plus conséquente sous le lavoir.

Antenne relais, interpellé à plusieurs reprises, verbalement et par écrit, le Conseil Municipal réaffirme les conditions du projet : de nombreuses zones du village et du territoire communal ont une réception de téléphonie mobile médiocre ou inexistante, le contrat avec l'opérateur ne concerne qu'une installation 3G - 4G, l'opérateur a sollicité la commune (et non l'inverse) pour l'implantation selon lui la plus efficace pour améliorer la zone blanche comprise entre Pannessières, Montain, Le Louverot, Le Vernois et Lavigny.

Cependant, pour avoir une vision plus globale des souhaits ou rejets de l'ensemble des habitants, un "cahier de doléances" va être mis à disposition en Mairie. A chacun de venir y exprimer son opinion.

Déjections animales, les problèmes engendrés par les dépôts sauvages d'animaux domestiques sont présents à l'ordre du jour des discussions depuis plusieurs mois, et l'exaspération gagne "ceux qui marchent dedans" et n'en sont nullement responsables. Envisagée comme dernière tentative de solution amiable, la diffusion d'un "kit anti-crottes" s'avère trop coûteuse.

Parmi les sujets de la prochaine réunion du Conseil Municipal se trouvera donc l'instauration d'une amende forfaitaire et la fixation de son montant.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 07 janvier 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 09/12/2020

Le Maire, Luc MICHAUD.

